

Seite 2vc3
Point fort

Enquête

La débâcle collective de S3 a coûté 32 millions

En actionnant son réseau, Swiss Space Systems a notamment accumulé 4 millions de charges et d'impôts impayés

Erwan Le Bec Camille Krafft

Un coup de fil au secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise (FPV), Christophe Reymond, pour négocier un délai de paiement des cotisations sociales impayées. C'est l'une des nombreuses démarches entreprises durant les années 2015 et 2016 par Philippe Petitpierre, alors président du Développement économique vaudois (DEV), pour soutenir la société Swiss Space Systems (S3). Le puissant patron du groupe Holdigaz fait partie de la garde rapprochée du conseiller d'État PLR Pascal Broulis. Passionné d'aéronautique, il tutoie également Philippe Leuba. À la suite des démarches qu'il a effectuées auprès de ces derniers, un prêt de 500 000 francs avait été accordé à S3 en août 2015. Cet argent avait servi à couvrir un peu plus d'un mois de salaire des employés de S3 (ils n'étaient plus payés depuis des mois), à l'exclusion des charges sociales, selon un rapport rendu par le Contrôle cantonal des finances en juin 2017.

Mise en faillite en janvier 2017, la holding payernoise, qui comptait se spécialiser dans le lancement de microsatellites, laisse un trou total de 32 millions, selon l'état de collocation déposé le 16 février 2018, que «24 heures» a pu se procurer. Sur cette somme, 4 millions pourraient être à la charge de la collectivité, principalement dans le canton de Vaud. Les créances les plus importantes y prennent la forme de cotisations sociales et d'impôts à la source impayés (1,4 million). La caisse de chômage vaudoise réclame en outre 1,5 million à la société. De ce montant, combien pourra être récupéré?

Fédération patronale

Lorsqu'il empoigne son téléphone, ce mardi 14 avril 2015, Philippe Petitpierre est fermement décidé à soutenir par les moyens possibles le projet du CEO Pascal Jaussi, qu'il a rencontré en 2014 lors des JO de Sotchi et revu début avril 2015. Retrouvé blessé et brûlé dans une forêt fribourgeoise en août 2016, le fondateur et patron de S3 fait aujourd'hui l'objet d'une enquête pénale à Fribourg pour faux dans les titres, incendie intentionnel et induction de la justice en erreur. Il n'a toutefois pas été placé en détention. Philippe Petitpierre, lui, a déposé une plainte contre X pour production de faux documents: il estime avoir été manipulé par Pascal Jaussi et analyse aujourd'hui son propre comportement comme une forme de «syndrome de Stockholm». Il s'en explique pour la première fois dans nos colonnes (lire en page 4).

Au début du printemps 2015, c'est le patron de l'entreprise Grisoni-Zaugg qui a alerté Philippe Petitpierre sur les problèmes de liquidités de la jeune société broyarde. En échange d'un mandat de réalisation du projet de Spaceport à Payerne, ce grand groupe fribourgeois avait lui-même octroyé un prêt de 2,5 millions de francs à S3 en décembre 2014. L'argent avait été

utilisé notamment pour régler les salaires, ainsi qu'une partie de charges sociales impayées à la fin de l'année.

Le jour même de l'appel du protecteur de S3, à 17 h 01, Christophe Reymond envoie une réponse par courriel à «(s)on cher» Philippe Petitpierre, avec le gérant de la caisse AVS de la FPV en copie: «Ton appel tombait à pic, les poursuites devaient partir demain. (...) Nous sommes en mesure de prolonger une fois encore le délai de paiement des factures impayées (en gros, les cotisations relatives à ces cinq derniers mois), jusqu'au 30 avril prochain au plus tard.» Début mai, rebelote: un versement de trois mois AVS est négocié par S3, toujours par le biais du président de Holdigaz: «Merci de tes explications très complètes, comme aussi de tes efforts en faveur de cette belle société, écrit Christophe Reymond au président de Holdigaz le 3 mai 2015. Je m'apprête à partir à l'étranger dès demain. Je laisse donc mon collègue F. P. (ndlr: gérant de la caisse), au courant de ces questions, les gérer au mieux, dans l'intérêt bien compris de l'économie de notre canton.»

Aujourd'hui, l'homme fort du Centre Patronal affirme ne pas connaître le contenu du dossier de S3 et réfute toute ingérence en faveur de l'entreprise de Pascal Jaussi: «Je ne l'ai jamais rencontré.» Il reprend. «Il y a 6000 poursuites chaque année dans une caisse comme la nôtre. Les contentieux sont gérés par pas moins de cinq personnes et c'est encadré de façon stricte et couvert par le secret AVS. Je n'ai pas accès à ces informations. Je me suis contenté d'accuser réception et de transmettre à la gérance de la caisse. Voir ici une conspiration partisane PLR n'a pas de sens.»

Après les négociations de mai 2015, quelque 160 000 francs seront effectivement versés par S3 à la caisse de compensation de la Fédération patronale vaudoise, sur 360 000 francs d'arriérés. S'ensuivront une nouvelle période de vide, puis une mise en poursuites après sommations. Ce n'est qu'en décembre 2015 que la société demandera un ajournement de faillite, à la suite de démarches effectuées par d'ex-employés pour récupérer leur dû.

Ces 160 000 francs dégagés in extremis pourraient provenir du 1,2 million d'acompte pour la vente du terrain du Spaceport. Une somme restituée en urgence à la start-up par la Commune de Payerne suite à la décision prise le 29 avril lors d'une réunion en présence de... Philippe Petitpierre, qui termine l'un de ses mails à la syndique PLR Christelle Luisier par un «bizz!» Le président de Holdigaz, que l'on peut croiser aux repas du soutien des libéraux-radicaux, selon la syndique de Payerne, est également administrateur de la société Helips, une entreprise d'hélicoptères qu'il a tenté de profiler sur l'Aéropôle.

Le geste de Christelle Luisier

Ces échanges avec le directeur du Centre Patronal ont-ils offert à S3 un sursis que n'importe quelle autre entreprise n'aurait pas obtenu? Mimars 2015, Swiss Space Systems s'était pourtant déjà

vu octroyer un «délai exceptionnel» pour régulariser sa situation avant la fin du mois. Et cette sommation n'était pas une première: le 4 septembre 2014, la société recevait un courrier de la caisse AVS de la FPV portant sur cinq mois de cotisations impayées. Un versement de 312 000 francs était exigé, faute de quoi «nous serons contraints de continuer les procédures de poursuite par voie de saisie», précisait le courrier.

Cette apparente clémence, ajoutée aux 500 000 francs de prêt de l'État de Vaud et au 1,2 million rendu par la Commune de Payerne, interpelle sur la puissance et l'aveuglement du réseau de soutien de la start-up.

En effet, alors que le contentieux avec la caisse AVS du Centre Patronal portait sur 360 000 francs environ au moment de l'intervention du président de Holdigaz, cette dette va plus que doubler durant les mois qui suivent: d'après l'état de collocation, la société payernoise a accumulé quelque 764 000 francs de charges sociales impayées.

À Payerne, les décisions prises contribuent également à la survie de S3. Quand la Commune ristourne le 1,2 million déposé pour le terrain de l'Aéropôle, elle le rend à la start-up, qui s'empresse de le dépenser. Or, le montant était en réalité propriété de l'assureur AXA, en qualité de dépôt. «Au final, les conditions pour garder la somme n'étaient pas réunies», explique la syndique, Christelle Luisier. «Pour nous, le propriétaire et la relation contractuelle, c'était S3», justifie la députée PLR, qui répète avoir agi avec la start-up comme avec «n'importe quelle autre entreprise. On a eu des contacts avec le Canton, reprend la syndique. C'est important et on l'a vu dans d'autres dossiers, comme la récente implantation de Boschung sur l'Aéropôle.»

Loin de ces considérations, les anciens employés de Swiss Space Systems peinent à tourner la page. «Quand j'ai compris qu'il y avait un gros problème avec cette société, je me suis demandé pourquoi il n'y avait aucun contrôle extérieur, aucun audit de la part de toutes ces institutions qui auraient dû se poser des questions sur la santé de l'entreprise, raconte un ex-collaborateur. On n'a jamais vu personne.» Le seul contrôle dont des employés ont eu connaissance était programmé le 8 août 2016, soit trois semaines avant «l'agression» de Pascal Jaussi. On ignore s'il a eu lieu. Le 15 mars 2017, la caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise a finalement déposé une plainte contre Pascal Jaussi pour infraction à la loi sur l'AVS, comme le confirme le procureur fribourgeois Raphaël Bourquin. Contacté, l'ex-CEO de S3 a fait savoir par le biais de son avocat, Jacques Barillon, qu'il ne souhaitait pas s'exprimer et contestait les faits reprochés.

Mais pour de nombreux ex-collaborateurs, Pascal Jaussi n'est pas le seul en cause: «Si j'avais les moyens, j'attaquerais en justice le Canton et toutes les institutions qui ont fait preuve de souplesse envers Swiss Space Systems, lâche un ancien employé, amer, qui ne reverra sans doute jamais ses dizaines de milliers de francs de salaires impayés. Dans la vraie vie, je vous assure que toutes ces entités ne se montrent pas aussi conciliantes avec les employeurs. Au final, les anciens collaborateurs sont les seuls à trinquer.»

La saga de S3 ÉPISODE 1/5

Créée à Payerne en 2013, Swiss Space Systems (S3) promettait de «démocratiser l'espace» grâce à des petites navettes. L'aventure s'est terminée il y a exactement deux ans: le patron, Pascal Jaussi, est retrouvé blessé et brûlé dans une forêt de la Broye. Le Ministère public fribourgeois suspecte vite une mise en scène. On découvre alors la réalité derrière ces ambitions internationales. Malgré des billets vendus, aucun avion n'a jamais mis quiconque en apesanteur, aucun microsatellite n'a été lancé,

et la faillite laisse une dette abyssale. L'enquête pénale se poursuit.

Au sommet juin 2016, Pascal Jaussi surprend tout le monde en faisant atterrir un A340 au nom de S3 sur le tarmac de Payerne. L'appareil a en réalité été loué à une compagnie portugaise grâce au million versé le soutien de S3, Philippe Petitpierre. Selon nos informations, le patron déchu de S3 se serait retiré en Suisse centrale dans l'attente de son procès.

Si j'avais les moyens, j'attaquerais en justice le Canton et toutes les institutions qui ont fait preuve de souplesse envers Swiss Space Systems

Un ancien employé

Si la loi était appliquée dans sa totale rigueur au premier retard, il y aurait des saisies tous les jours

Christophe Reymond Secrétaire général de la Fédération patronale vaudoise, membre du comité de direction de la caisse AVS du Centre Patronal

L'ex-ministre fribourgeois Vonlanthen a également soutenu la start-up

Berne, Département fédéral de l'Économie, vendredi 13 décembre 2013. Face au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, une délégation valdo-fribourgeoise vient plaider la cause de S3. La syndique PLR de Payerne Christelle Luisier et le conseiller d'État en charge de l'Économie Philippe Leuba sont présents. L'homologue fribourgeois de ce dernier, le PDC Beat Vonlanthen, a aussi fait le déplacement jusque dans la capitale fédérale. La rencontre restera secrète: au grand dam de Pascal Jaussi, qui pensait certainement brandir le nom du conseiller fédéral comme un trophée de plus, il sera décidé de ne pas communiquer sur cette séance.

Quelques mois plus tard, un contrat est signé entre le groupe E, entreprise fribourgeoise de fourniture en électricité dont le Canton de Fribourg est l'actionnaire majoritaire, et la filiale de Swiss Space Systems, Spaceport immobilier. Comme le confirme le service de presse du groupe E, ce dernier a octroyé un prêt de 1,8 million au second. Il aurait obtenu en échange un mandat dans les installations du futur Spaceport à Payerne. Une partie au moins de cette somme sera ensuite «prêtée» à la holding par ses dirigeants.

Or, le vice-président du conseil d'administration du groupe E n'est autre que l'exconseiller d'État Beat Vonlanthen. Le prêt a-t-il été octroyé sur son impulsion? Contacté, il assure que non: «La direction du groupe E a fait une analyse commerciale et ils ont pris acte du fait que le Conseil d'État fribourgeois soutenait le projet sur le principe. Cette entreprise avait du potentiel et bénéficiait du soutien de grands noms. Si vous voulez donner une chance à une société comme S3, il faut l'accompagner avec beaucoup d'enthousiasme. J'ai été extrêmement déçu.»

Impayés

La patience face aux retards de S3 profite du cadre légal

Des centaines de milliers de francs d'impayés. En moins de cinq ans d'existence, la start-up, qui est passée de 10 à 80 employés, a accumulé des retards surprenants, notamment auprès des impôts vaudois et de la caisse AVS de la Fédération patronale vaudoise. «Des sommes aussi importantes posent des questions, s'étrangle un membre du conseil d'administration d'une importante caisse vaudoise. Au final, ce sont les individus qui paient. C'est un problème, surtout pour le discours politique qui doit trouver des solutions pour renforcer les caisses sociales.» Y

a-t-il eu faute pour autant? Selon le règlement sur l'AVS, les acomptes de cotisations doivent être versés dans les 10 jours. En cas de manquements, une sommation est envoyée immédiatement (en sachant que la mise en demeure de la caisse patronale à S3, dont nous avons eu connaissance, ne correspond pas à une sommation au sens légal du terme). Sans réaction, les poursuites sont lancées sans délai. En théorie. Car l'octroi d'un sursis reste possible s'il y a «de bons motifs» de croire le débiteur. En clair: une caisse peut accorder un sursis ou un ajournement suivant une pesée des intérêts. Ce qui prime, c'est la somme qui peut rentrer dans le pot destiné aux employés. «Si la loi était appliquée dans sa totale rigueur au premier retard, il y aurait des saisies tous les jours», défend Christophe Reymond, du Centre Patronal. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), à qui nous avons soumis un extrait de compte produit par la caisse AVS pour S3 de janvier 2015 à mai 2016, ne voit «a priori» pas d'irrégularités sur la base de ce document, même si elle précise qu'aucun contrôle n'a été effectué sur ce cas. Les délais semblent avoir été respectés et «il est possible qu'un plan d'amortissement ait été négocié», selon Olaf Wolfensberger, responsable de la surveillance et de l'organisation. Côté Administration cantonale des impôts, on fait le deuil de la taxation à la source (pour les employés étrangers) et sur la personne morale. Le Canton se retranche derrière le secret fiscal. Il répond que l'autorité fiscale peut accorder des délais en cas de «réelles difficultés financières».

L'histoire de Swiss Space Systems et de ses soutiens

2007

L'ancien chef de l'armée suisse croise le parcours de Pascal Jaussi. Il le qualifie de «nouveau Nicollier».

Les forces aériennes Le futur patron de S3 est sous uniforme. Officier de milice, il sert sur les bases aériennes en même temps qu'Armasuisse évalue le Gripen et le Rafale de Dassault.

2009

L'astronaute rencontre Pascal Jaussi à l'EPFL. L'enseignant y voit le rassembleur capable de monter le projet spatial

Diplôme EPFL De 2008 à 2009, Pascal Jaussi participe comme étudiant de la HEIG d'Yverdon à un séminaire portant sur un projet de Dassault: une navette réutilisable lancée dans l'espace depuis un avion gros-porteur. C'est le début de Swiss Space Systems, qui sera toujours proche de l'entreprise française et utilisera son nom à foison.

2011

2013

Breitling

Le premier sponsor décisif de S3 est la prestigieuse manufacture horlogère. Elle signe un contrat de sponsoring (en échange de vente de montres) par tranches de 1,5 million de francs.

Lancement Le 13 mars 2013, Swiss Space Systems organise une luxueuse inauguration de ses locaux à Payerne. Une maquette du SOAR, la navette qui doit «offrir l'espace à tous», est présentée devant le gratin vaudois et aérospatial.

Les deux PLR vaudois et le conseiller d'État PDC fribourgeois vont plaider la cause de S3 à Berne devant le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann le 13 décembre 2013. La Confédération se montre prudente.

S3 en Floride La start-up annonce l'ouverture de bureaux au Kennedy Space Center en mars 2014. D'autres filiales seront ouvertes à l'étranger, comme au Luxembourg. Des bases spatiales sont entre autres prévues en Malaisie, au Maroc, en Amérique du Sud, au Canada.

2014

S3 tient le premier rôle de la Maison Suisse aux JO de Sotchi, sur l'invitation de Nicolas Bideau, directeur de Présence Suisse. L'ancien international de hockey est nommé ambassadeur des Payernois.

Pascal Jaussi, charismatique CEO, fait partie des nominés au titre d'«homme de l'année» par le magazine économique.

Le patron de Qoqa.ch se prend de passion pour les vols à gravité zéro que S3 veut commercialiser. Il leur ouvre son marketing et son réseau.

Décembre 2014, le fameux site de vente fait le buzz avec des billets à prix cassés pour l'apesanteur avec S3. Une affaire à 160 000 francs. Deux ans plus tard, sans vols prévus, les clients seront remboursés.

2015

Présenté comme le directeur de la nouvelle filiale croate de S3, cet homme d'affaires est en fait un chômeur en fin de droits.

S3 Croatie La start-up a besoin de fonds, et utilise sa filiale de Zagreb pour draguer (sans succès) des investisseurs chinois et des subventions européennes. L'affaire prend également une tournure louche avec un potentiel recyclage de matériel nucléaire inscrit au Registre du commerce.

Figure de l'économie romande, administrateur de Holdigaz, ce passionné d'aviation décide de sauver S3, qui accumule les dettes.

Le PLR à Payerne S3 s'agit dans tous les sens, notamment auprès des élus qu'elle courtise. Le groupe PLR du Grand Conseil visite S3 à Payerne et assure tout son soutien à la société. Philippe Petitpierre contacte Pascal Broulis et Philippe Leuba.

L'aide de l'État Le 24 août 2015, Philippe Leuba signe un contrat de prêt de 500 000 francs au nom du Conseil d'État pour payer les salaires des employés de S3. La BCV avait pourtant refusé de prêter de l'argent, même avec une garantie de l'État.

Première demande d'ajournement de faillite Incapable de payer ses créanciers, la start-up demande un ajournement de faillite au tribunal en novembre. La majorité des employés démissionne à la fin de l'année.

Le report des vols Destinés à remplumer S3, les vols à gravité zéro, sont repoussés en raison «des modifications de la réglementation des activités aériennes», selon un communiqué.

2016

En mars 2016, cet homme d'affaires iranien, introduit par Philippe Petitpierre en 2015, devient l'homme providentiel de S3.

Un spectre de 30 millions Ce financier douteux fait miroiter 29 millions de francs à S3. Pascal Jaussi dépose une garantie bancaire, probablement fausse, au Registre du commerce.

A340 à Payerne Un avion destiné aux vols zéro G est présenté à la presse. Il est en réalité en location, via une fondation maltaise et un opérateur low-cost portugais. Seule la 1re tranche du leasing sera payée, par Philippe Petitpierre.

Le CEO est retrouvé brûlé dans sa voiture dans la forêt d'Aumont (FR). Le patron assure avoir été agressé par des inconnus qui en veulent à son projet. Le procureur en doute très vite.

2017

Faillite définitive Le 16 janvier, le Tribunal cantonal prononce la faillite de la maison mère de S3. Le 24 janvier, la justice fribourgeoise ouvre une procédure pénale pour induction de la justice en erreur, incendie intentionnel et faux dans les titres.

2018

LA SUITE? La folle course de Swiss Space Systems n'est pas encore finie. Malgré la faillite de la holding et de sa filiale S3 Solutions, dont les caisses ont été vidées, le Ministère public fribourgeois poursuit ses investigations contre Pascal Jaussi et l'Iranien de Dubaï, Amin Forati.

La liquidation de la holding vient, elle, de se prolonger d'un an, au moins: une étrange revendication des actifs a été déposée par S3 Luxembourg, déplacée à Zagreb, auprès du Parquet genevois et de l'Office des faillites de la Broye. Un sacré exercice: le capital luxembourgeois étant en théorie propriété de la holding. Bref. L'audition est attendue pour juin. Ces hommes, dont Sladjan Zovko, demandent le capital technique et le savoir-faire accumulé par les ingénieurs de S3, peut-être dans l'espoir de rebondir ailleurs. Les pertes humaines sont difficiles à calculer. Les pertes financières, elles, sont énormes. Dans l'état de collocation figurent 2,4 millions de créances pour des salaires

impayés. Des entreprises et des particuliers y ont laissé des millions de francs. Le dégât d'image pour le Canton, la Broye, l'EPFL et Breitling, pour ne citer qu'eux, est incalculable. Selon l'Office des faillites de la Broye et du Nord vaudois, le gouffre final se monte à 32 millions de francs. 45 millions avaient été revendiqués.

Christophe Keckeis

Claude Nicollier

Philippe Leuba

Christelle Luisier

Beat Vonlanthen

Slava Bykov

Nicolas Bideau

Pascal Meyer

Sladjan Zovko

Philippe Petitpierre

Amin Forati

Pascal Jaussi